

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 863

30 avril 2011

SOMMAIRE

Annimupa S.A., SPF	41391	Lutrado S.à r.l.	41401
Bondani et Cie S.à r.l.	41397	LX Alpha Phi S.C.A.	41409
BROCADE Communications Luxembourg		Munic Finance S.A.	41397
S. à r. l.	41413	NLT Invest S.A.	41387
Can't Stop	41421	NOSORROWS Management Consulting &	
Caravel Investissements S.A.	41424	Business Services SA	41384
Catering Concept S.A.	41409	OKTOPUS Consulting PSF S.A.	41388
CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	41419	Oktopus Consulting S.A.	41388
Cirta Sàrl	41408	Orio SA	41413
CMC Biologics S.à r.l.	41423	Orlando Italy Special Situations SICAR	
Compagnie Immobilière du Luxembourg		(SCA)	41414
SA	41401	Polari S.A.	41392
Corso Contracting S.à r.l.	41378	Prudential Capital Luxembourg S.à.r.l. ...	41380
Course Co. S.A.	41382	Rolilux SA	41384
Eucon Luxembourg S.A.	41395	Rolilux S.A. SPF	41384
Eureal Luxembourg S.A.	41399	Sevirosa Officina S.à r.l.	41413
Fareva	41405	T.H.E. Finance Company S.A.	41383
Four Investment S.A.	41405	Times Realisations S.A.	41382
Globaltech S.A.	41378	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	41384
Habitations Basse Energie S.A.	41421	Um Gringert Finance Holding S.A.	41380
Halm B.V.	41422	Um Gringert SPF S.A.	41380
J.B. Technological Investments Holding		World Helicopters S.à r.l.	41387
S.A.	41416	WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.	41387
Lambeth S.A.	41387		

Globaltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 80.725.

- Constituée en date du 14 février 2001 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°808 du 25 septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 27 janvier 2011 que:

- les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

* *aux postes d'administrateurs:*

- Mme Mara DE BIASI, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via d'Alberti, 4,
- Mme Silvia LA VIO-SCHNEIDER, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via d'Alberti, 4,
- M. Nello LA VIO, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via d'Alberti, 4.

* *au poste de commissaire aux comptes:*

- JPCA LIMITED, avec siège social au 17 City Business Centre - Lower Road, GB-SE16 2XB Londres, immatriculée sous le no 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour la société GLOBALTECH S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011038523/24.

(110043180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Corso Contracting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.463.

Im Jahre zwei tausend elf, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft niederländischen Rechts Corso Contracting B.V., mit Sitz in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat, 15, eingetragen in der "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" unter der Nummer 11068625,

hier vertreten durch Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, wohnhaft in Berdorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. Januar 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte und ersuchte den unterzeichneten Notar Nachstehendes zu beurkunden.

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Corso Contracting S.à r.l., mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156.463 (NIN 2010 2437 943) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2674 vom 6. Dezember 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt der Gesellschaft niederländischen Rechts Corso Contracting B.V..

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereiche der Personalvermittlung für Temporär- und Dauerstellen, der Personal- und Unternehmensberatung, sowie Payroll-Services.

Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company of Dutch Law Corso Contracting B.V., having its registered office in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat 15, registered with the "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" under the number 11068625,

hereby represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on January 27, 2011,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited company Corso Contracting S.à r.l., with registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 156.463 (NIN 2010 2437 943) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2674 of December 6, 2010.

That the company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each, all attributed to the company of Dutch Law Corso Contracting B.V..

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolution:

Unique resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. The purpose of the company is the provision of services in the areas of recruiting persons for temporary or permanent jobs, the consulting in human resources, the management consulting as well as payroll services.

The purposes of the Company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign companies and enterprises in whatsoever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal provisions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, who is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2011. Relation: ECH/2011/182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 9. Februar 2011.

Référence de publication: 2011020115/103.

(110024175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Prudential Capital Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61286 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028773/10.

(110034771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Um Gringert SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Um Gringert Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.428.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A." avec siège social à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt (matr: 1995 40 01 566),

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 302 du 1^{er} juillet 1995,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 103.428,

modifiée par acte d'assemblée générale extraordinaire, dressé par le même notaire Edmond SCHROEDER, en date du 23 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 699 du 27.9.2000.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste dit John DONDLINGER, directeur en retraite, demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires – des actionnaires représentés ainsi que par les membres du

bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La société peut accorder des prêts, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'accomplissement de son objet ci-avant désigné la société restera toujours strictement dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que de ses lois modificatives éventuelles»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans le nom social et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de "UM GRINGERT SPF S.A."

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.10 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents euros (800.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DONDLINGER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2010. DIE/2010/12315. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 1^{er} février 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011019248/79.

(110021040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.194.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011028851/10.

(110034856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Course Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.670.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation «COURSE CO. S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 135.670 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 462 du 22 février 2008 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaires aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town certificat d'incorporation numéro 350391, de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme en liquidation «COURSE CO. S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tiffany Halsdorf, Sophie Mathot, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58800. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018914/74.

(110022840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

T.H.E. Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.361.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 et sur base des résolutions du Conseil d'administration de la société T.H.E. FINANCE COMPANY S.A.:

1. que le projet de fusion entre la société T.H.E. FINANCE COMPANY S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112361, («la société absorbante») et la société LE CHÂTEAU DU LAC S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113051, («la société absorbée») a été régulièrement publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1770 du 31 août 2010 (le Projet de Fusion);

2. que le point 10 dudit Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante le premier jour ouvrable suivant l'expiration du délai d'un (1) mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial,

3. qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

4.- que la fusion a pris effet le 1^{er} octobre 2010 et la société absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des sociétés.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011038690/24.

(110042700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.406.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011028758/10.

(110034855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028860/10.

(110034834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Rolilux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Rolilux SA).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.413.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ROLILUX S.A., société anonyme holding, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg B 57.413, constituted by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 20, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 137 of March 21, 1997. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 1, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1268 of November 24, 2005.

The Meeting is presided over by Mr. Robert van Weelde, residing in Pater Nuyenslaan 21, B-2970 Schilde.

The chairman appoints as secretary Mrs. Marie-Noël Swenden, with professional address in avenue J.F. Kennedy 50, L-1855 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Martin Mantels, with professional address in avenue J.F. Kennedy 50, L-1855 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the FOUR HUNDRED SEVENTY SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY (477.360) shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Amendment of the first paragraph of Article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and

by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”). The Company will exist under the name of ROLILUX S.A. SPF”.

2.- Amendment of Article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company)”.

3. Adding of a paragraph to Article 3 of the articles of incorporation which will read as follows: “The shares may be only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

7.- Amendment of article 15 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides to amend the name of the company into ROLILUX S.A. SPF, and to amend the first paragraph of Art. 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”). The Company will exist under the name of “ ROLILUX S.A. SPF”.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company)”.

Third resolution

The meeting decides to add a paragraph to Article 3 of the articles of incorporation which will read as follows:

“The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

Fourth resolution

The meeting decided to amend Article 15 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ROLILUX S.A.», ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg numéro B 57.413, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 137 du 21 mars 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 24 novembre 2005.

L’assemblée est présidée par Monsieur Robert van Weelde, demeurant à Pater Nuyenslaan 21, B-2970 Schilde.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Noël Swenden, demeurant professionnellement à avenue J.F. Kennedy 50, L1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, demeurant professionnellement à avenue J.F. Kennedy 50, L-1855 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE (477.360) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de ROLILUX S.A. SPF»

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 3 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Pour tout ce qui n fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

5. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ROLILUX S.A. SPF et de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société existe sous la dénomination de «ROLILUX S.A. SPF»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. VAN WEELDE, M.-N. SWENDEN, M. MANTELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58640. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019132/151.

(110022472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028879/10.

(110034832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028891/10.

(110034831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

NLT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NLT INVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011036276/11.

(110039804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Lambeth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.171.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 mars 2011

Le Conseil d'Administration de la société a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en son remplacement en qualité d'Administrateur de catégorie B, avec effet au 14 février 2011, M. Robert Quinn, employé privé, né le 8 mai 1977 in Stockton on Tees, (England), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

M. Robert Quinn terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2014.

Le conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Mr John Patrick Burke, Administrateur de Catégorie A;
- Mr Liam James Dowd, Administrateur de Catégorie A;
- Mr Andreas Demmel, Administrateur de Catégorie B;
- Mr Robert Quinn, Administrateur de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011038258/23.

(110041735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**OKTOPUS Consulting PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. Oktopus Consulting S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.414.

L'an deux mil onze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OKTOPUS CONSULTING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.414,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 392 du 28 avril 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2006, publié au dit Mémorial C, Numéro 1275 du 1^{er} juillet 2006,

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Vautrin, consultant, demeurant à L-8077 Bertrange, 15, rue de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Mandelli, consultant, demeurant à F-57120 Pierrevillers (France), 3, rue des Mines.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jérôme Doyen, consultant, demeurant à F-57155 Marly (France), 1, Rue de Longeau.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de dénomination de la société en OKTOPUS Consulting PSF SA et modification de l'article 1^{er} afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de OKTOPUS Consulting PSF S.A.»

2) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier en vertu des dispositions de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée,
- l'étude, la création, le développement et la commercialisation de logiciels,
- la consultance dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3) Augmentation du capital social de 15.000 euros pour le porter de son montant actuel de 35.000,- EUR à 50.000,- EUR par incorporation des résultats reportés, par augmentation de la valeur nominale des actions 1.000 actions existantes de 35,- EUR à 50,- EUR chacune.

4) Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts, comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

5) Modification afférente de l'article 8 alinéa 2 des statuts:

« **Art. 8. (alinéa 2).** Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) réviseur(s) d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.»

6) Modification afférente de l'article 9 des statuts:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à minimum deux administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent être nommés directeurs en charge de la gestion journalière.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux à minimum deux mandataires, par procuration authentique ou sous signatures privées.»

7) Modification afférente de l'article 10 des statuts:

« **Art. 10.** La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux personnes à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe de deux personnes à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

8) Modification afférente de l'article 11 des statuts:

« **Art. 11.** Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.»

9) Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer trois (3) administrateur-délégués.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour leur communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en OKTOPUS Consulting PSF SA et de modifier en conséquence l'article 1^{er} afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de OKTOPUS Consulting PSF S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier en vertu des dispositions de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée,
- l'étude, la création, le développement et la commercialisation de logiciels,

- la consultance dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quinze mille euros (15.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par prélèvement et incorporation au capital à concurrence de pareille somme des résultats reportés moyennant augmentation de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes de 35,- EUR à 50,- EUR chacune.

L'existence de tels bénéfices reportés de quinze mille euros (15.000,-EUR) a été justifié au notaire instrumentant par le dernier bilan de la société OKTOPUS CONSULTING S.A. au 31 décembre 2009 ensemble le certificat du Conseil d'administration de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier subséquentement l'article 5 alinéa 1 des statuts, comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 alinéa 2 des statuts:

« **Art. 8. (alinéa 2).** Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) réviseur(s) d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts:

Art. 9. «Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à minimum deux administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent être nommés directeurs en charge de la gestion journalière.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux à minimum deux mandataires, par procuration authentique ou sous signatures privées.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts:

Art. 10. «La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux personnes à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe de deux personnes à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts:

Art. 11. «Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.»

Neuvième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à nommer trois (3) administrateurs-délégués en la personne de Messieurs Patrick Vautrin, Jérôme Doyen et Philippe Mandelli.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.420,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vautrin, Mandelli, Doyen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande.

Hesperange, le 25 janvier 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011018747/154.

(110021669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Annimupa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 51.482.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Catharina Maria COURTIN-ROELOFEN, née à Nijmegen (Pays-Bas), le 3 janvier 1949, demeurant à NL-4818 GJ Breda, Zandberglaan, 65 (Pays-Bas),

2.- Monsieur Cornelis Franciscus Johannes COURTIN, né à Yerseke (Pays-Bas), le 25 septembre 1948, demeurant à NL-4818 GJ Breda, Zandberglaan, 65 (Pays-Bas)

tous ici représentés par Monsieur Joseph ROTTEVEEL, administrateur de sociétés, demeurant à L-7626 Larochette, 26 Chemin J-A. Zinnen, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées sous seing privé, lui-même ici représenté par pouvoir de substitution accordé à Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme Annimupa S.A., SPF (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.482, constituée originairement sous la dénomination de "CROIX MONTAGNES S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 461 du 16 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 544 du 3 octobre 1997, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "ANNIMUPA HOLDING S.A.", et

- en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 389 du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 389 du 28 mai 2001

- en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 7 juin 2008, contenant notamment la refonte complète des statuts et le changement de la dénomination en Annimupa S.A., SPF

b.- Que le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000, EUR), représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires se désignent eux-mêmes comme liquidateurs.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020849/62.

(110025426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Polari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.774.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société de droit luxembourgeois SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve,

2.- La société de droit luxembourgeois RAINIER INVEST S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né à Pétange, le 26 mai 1971 (Matricule 1971 0526 276), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Mahbor.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

POLARI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Lamadelaine.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la gestion d'immeubles et la promotion immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou toute autre à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration, Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celles des administrateurs Jean-Paul DUARTE et Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut cependant excéder six ans.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à quatorze heures .

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint au moins dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation.

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- SCUDERIA CDS S.A., préqualifiée: cinquante actions,	50
2.- RAINIER INVEST S.A., préqualifiée cinquante	50
TOTAL: cent actions,	100

Les actions ont été libérées en totalité par un versement sur un compte de la société de trente et un mille euro (€ 31.000.-), de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (€1.450.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a.- Monsieur Jean-Paul DUARTE, préqualifié,

b.- Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, préqualifié,

c.- Madame Sonia NUNES PEIXOTO, secrétaire, née à Ettelbruck, le 19 décembre 1977, demeurant à L-4884 Lama-delaïne, 15, rue Neuve.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

Monsieur Fabrice GRAINDORGE, comptable, demeurant à B-6780 Messancy, 90, rue Albert 1^{er}.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, Duarte, Nunes Peixoto, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2011. Relation: EAC / 2011 /1356. 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 3 février 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 201102243/153.

(110026100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Eucon Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 45.827.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreißigsten Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Hans SCHNEIDER, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (Bundesrepublik Deutschland), und

2) Herr Martin NEUSS, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-01968 Senftenberg, Dorfstrasse 36 (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Aktiengesellschaft "EUCON LUXEMBURG S.A.", mit Sitz in L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45827, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 29. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 48 vom 4. Februar 1994;

B) Dass das Gesellschaftskapital 31.250,- EUR beträgt, eingeteilt in 1.260 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils 24,80 EUR;

C) Dass die Komparenten, alleinige Aktieninhaber der Gesellschaft (die "Gesellschafter"), beschließen die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, rückwirkend zum 31. Dezember 2010 aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen;

D) Dass die Gesellschafter erklären die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen;

E) Dass die Gesellschafter, in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichten, alle Passiva, welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Personen als Gesellschafter getätigt wird;

F) Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist;

G) Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

H) Dass sämtliche Inhaberaktien annulliert worden sind;

I) Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Herrn Hans SCHNEIDER in D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt werden;

J) Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch und Französisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Kompargenten, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben Kompargenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben Kompargenten gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier;

Par-devant le notaire soussigné Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hans SCHNEIDER, administrateur de société, demeurant à D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (République Fédérale d'Allemagne), et

2) Monsieur Martin NEUSS, administrateur de société, demeurant à D-01968 Senftenberg, Dorfstrasse 36 (République Fédérale d'Allemagne).

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la société anonyme "EUCON LUXEMBURG S.A.", avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45827, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, le 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 48 du 4 février 1994;

B) Que le capital social s'élève à 31.250,- EUR, divisé en 1.260 actions d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune;

C) Que les comparants, seuls actionnaires de la Société (les "Associés"), décident de dissoudre, rétroactivement au 31 décembre 2010, la Société, qui a interrompu ses activités et de la mettre en liquidation;

D) Que les Associés déclarent connaître parfaitement la situation financière de la Société;

E) Que les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge, au prorata de leur participation dans la Société, tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement d'actifs à leurs personnes en tant qu'associés;

F) Que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

G) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire de comptes pour l'exécution de leurs mandats;

H) Que toutes les actions au porteur ont été annulées;

I) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au moins chez Monsieur Hans SCHNEIDER à D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (République Fédérale d'Allemagne);

J) Que les livres et documents de la société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est s'élève approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. SCHNEIDER, M. NEUSS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011 LAC/2011/5638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018954/95.

(110022063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Munic Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.299.

Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Jean QUINTUS et la société COSAFIN SA ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FIDUPAR

Signatures

En sa qualité de mandataire

Référence de publication: 2011036515/13.

(100200404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bondani et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 16.397.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Dario SGORLON, employé privé, demeurant à 57, Parc Lesigny à L-5753 Frisange,
2. Madame Marcelle SPAUS, employée privée, demeurant à 57, Parc Lesigny à L-5753 Frisange.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société BONDANI et Cie, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 1978, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 7 avril 1979. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision du gérant unique sous seing privé, contenant conversion du capital social en euro, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1099 du 18 juillet 2002.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 20 août 1985 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 17 octobre 1985, il a été décidé de procéder outre à une refonte intégrale des statuts à la fixation d'une nouvelle durée de 30 ans à la société.

Les associés décident de changer la durée de la société dont l'expiration du terme est prévue le 20 août 2015 à une durée illimitée.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société existe sous la dénomination de BONDANI et Cie S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de gros et de détail, d'articles et de denrées alimentaires, y compris les viandes de longue conservation, les boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les branches accessoires.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales et financières, y compris la prise de participation dans d'autres entreprises, liés directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser son développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que les bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.SGORLON, M.SPAUS, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: LAC/2011/701. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011019452/102.

(110023075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Eureal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 46.381.

— AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreißigsten Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "EUCON LUXEMBURG S.A.", mit Sitz in L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45827,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Hans SCHNEIDER, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (Bundesrepublik Deutschland).

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Aktiengesellschaft "EUREAL LUXEMBURG S.A.", mit Sitz in L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 46381, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 21. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 140 vom 13. April 1994;

B) Dass das Gesellschaftskapital 31.000,- EUR beträgt, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils 24,80 EUR;

C) Dass die erschienene Partei, als alleinige Aktieninhaberin (die "Alleingeschafterin"), beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, rückwirkend zum 31. Dezember 2010 aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen;

D) Dass die Alleingeschafterin erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen;

E) Dass die Alleingeschafterin, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Geschafter getätigt wird;

F) Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist;

G) Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

H) Dass das Aktienregister annulliert worden ist;

I) Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Herrn Hans SCHNEIDER in D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt werden;

J) Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

41400

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch und Französisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier;

Par-devant le notaire soussigné Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société anonyme "EUCON LUXEMBURG S.A.", avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45827,

ici dûment représentée par son délégué du conseil d'administration, Monsieur Hans SCHNEIDER, administrateur de société, demeurant à D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (République Fédérale d'Allemagne).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la société anonyme "EUREAL LUXEMBURG S.A.", avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46381, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 140 du 13 avril 1994;

B) Que le capital social s'élève à 31.000,- EUR, divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune;

C) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Associée Unique"), décide de dissoudre, rétroactivement au 31 décembre 2010, la Société, qui a interrompu ses activités et de la mettre en liquidation;

D) Que l'Associée Unique déclare connaître parfaitement la situation financière de la Société;

E) Que l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement d'actifs à sa personne en tant qu'associée unique;

F) Que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

G) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire de comptes pour l'exécution de leurs mandats;

H) Que le registre des actions a été annulé;

I) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au moins chez Monsieur Hans SCHNEIDER à D-87600 Kaufbeuren, Am Schötteler 17 (République Fédérale d'Allemagne);

J) Que les livres et documents de la société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est s'élève approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011 LAC/2011/5637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018955/95.

(110022060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Compagnie Immobilière du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.614.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 02 juillet 2010 que:

Le mandat de l'administrateur - délégué Monsieur SARMAD Sohaile, né le 05.06.1972 à Uccle (Belgique), demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch, est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011036829/13.

(110041066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Lutrado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.678.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Fransiscus Petrus Marinus Wilhelmus VAN OOIJEN, business owner, born on June 25, 1965 in Helmond (the Netherlands), residing in 5751 EA Deurne (the Netherlands), Schommerveld 27, duly represented by Mr. Geert Jan DIRKX, expert-comptable, born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgium), with professional address in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, by virtue of a power of attorney delivered in Deurne (the Netherlands) on April 9, 2010; and

2. Mr. Johannes Henricus Martinus WELTEN, business owner, born on January 9, 1966 in Deurne (the Netherlands), residing in 5753 PE Deurne (the Netherlands), Grote Bottel 9A, duly represented by Mr. Geert Jan DIRKX, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered in Deurne (NL).

The prenamed powers of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LUTRADO S.à r.l. ("the Company"), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies ("the Law"), as amended, as well as these Articles of Association ("the Articles of Association").

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

Art. 3. The purpose of the Company is the development, acquisition and exploitation of every right linked to the intellectual property, such as patents, trademarks, designs, models and copyrights of software, being protected or not.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial and financial transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time. The death of a shareholder will not dissolve the Company.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.

All shares are registered. The subscribed capital can be increased or decreased by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

The Company can redeem its own shares within the limits of the Law.

Art. 6. The Company will be managed by one or more managers ("the Management"), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. They are re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

In case of a sole manager, the Company will be bound by his or her signature. He or she will be named for a period of time of one year, re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided by the law.

In case the Management is represented by more than one manager, the board of managers will be represented by two classes of managers, i.e.:

- A management of class A, represented by one or more manager(s), appointed for an unlimited period of time, is able to bind the Company solely, at all times by his/her or their signature,

- A management of class B, appointed for a period of time of one year, which manager is or managers are only able to bind the Company solely by his/her or their signature when the amount is inferior or equal to EUR 5.000. Above this amount, to bind the Company, manager B always needs the signature of manager A.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

Art. 7. The Company's financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

Art. 8. The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders.

Art. 9. The Management may distribute interim dividends under the conditions in within the limits provided by the Law. If the interim dividend distributed by the Management exceeds the final dividend decided by the shareholders, the surplus will be considered as a deposit on future

Art. 10. The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

1. Mr. Fransiscus Petrus Marinus Wilhelmus VAN OOIJEN prenamed	50 shares
2 Mr. Johannes Henricus Martinus WELTEN prenamed	50 shares
Total	100 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Shareholders resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The Management is composed by one (1) Manager.

2. The following person is appointed Manager for an unlimited period of time: Mr. Geert Jan DIRKX, prenamed.
3. The registered office will be fixed at 62, avenue de la Liberté in L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Fransiscus Petrus Marinus Wilhelmus VAN OOIJEN, indépendant, né le 25 juin 1965 à Helmond (Pays-Bas), domicilié à 5751 EA Deurne (Pays-Bas), Schommerveld 27, ici représentée par Monsieur Geert Jan DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Deurne (Pays-Bas) en date du 9 avril 2010; et

2. M. Johannes Henricus Martinus WELTEN, indépendant, né le 9 janvier 1966 à Deurne (Pays-Bas), domicilié à 5753 PE Deurne (Pays-Bas), Grote Bottel 9A, ici représentée par Monsieur Geert Jan DIRKX, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Deurne (Pays-Bas) en date du 9 avril 2010, en vertu d'une procuration donnée à Deurne (Pays-Bas).

Lesquelles procurations, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUTRADO S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

Au cas où la Société est gérée par un gérant unique, elle sera valablement engagée par sa seule signature. Le gérant unique sera nommé pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Au cas où la Gérance est composée de plusieurs gérants, deux classes seront créées, à savoir:

- Une gérance de classe A, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de temps illimitée, la gérance de classe A peut engager la Société par sa seule signature;

- Une gérance de classe B, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi. La gérance de classe B peut engager seule la Société à concurrence d'un montant inférieur ou égal à EUR 5.000,-Au-delà de ce montant, la Société ne pourra être engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1. M. Fransiscus Petrus Marinus Wilhelmus VAN OOIJEN, prénommé	50 parts sociales
M. Johannes Henricus Martinus WELTEN prénommé	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Résolutions

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composé d'un gérant unique (1).
2. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée: Geert Jan DIRKX, prénommé.
3. Le siège social de la Société est établi au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4656. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011019654/197.

(110023631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Four Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100153987

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011038511/35.

(110042838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FAREVA, une société anonyme ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.127, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1241 du 3 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885 du 13 septembre 2005 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fraise, dirigeant de société, Les Arbouresses, F-26600 Mercuriol,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Dodet, dirigeant de société, Les Griauges, F-26260 Chavannes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent euros (EUR 4.492.600) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-cinq mille huit cent euros (EUR 94.445.800) jusqu'à quatre-vingt-dix huit millions neuf cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 98.938.400) par l'émission de quarante-quatre mille neuf cent vingt-six (44.926) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2. Souscription des nouvelles actions et libération des quarante-quatre mille neuf cent vingt-six (44.926) nouvelles actions, par un apport en nature.

3. Modification de l'article 3, alinéa 1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent euros (EUR 4.492.600) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quarante-cinq mille huit cent euros (EUR 94.445.800) jusqu'à quatre-vingt-dix huit millions neuf cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 98.938.400) par l'émission de quarante-quatre mille neuf cent vingt-six (44.926) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

Les quarante-quatre mille neuf cent vingt-six (44.926) actions nouvelles sont intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires actuels de la société comme suit:

- Monsieur Bernard FRAISSE, président de sociétés, né à Annonay (France), le 10 août 1956, demeurant à Bourg les Valence, F-26500 Les Chanalets, souscrit à l'usufruit des quarante-quatre mille neuf cent vingt-six (44.926) actions nouvelles en contrepartie d'un apport en nature consistant en l'usufruit de neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de la société par actions simplifiée FARMEA, ayant son siège social au 10, rue Bouché Thomas, ZAC d'Orgemont - BP 723, 49007 - Angers Cedex 0, immatriculée au R.C.S. d'Angers, France sous le numéro 488 385 915 et de l'usufruit de neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de la société par actions simplifiée VALDEPHARM, ayant son siège social au Parc Industriel d'Incarville - BP 606, 27100 - Val de Reuil, immatriculée au R.C.S. d'Evreux, France sous le numéro 488 385 907;

- Mademoiselle Sandie FRAISSE, étudiante, née à Tournon (France), le 16 mai 1988, domiciliée à F-26600 Chanos-Curon, Grande Rue, souscrit à la nue-propriété de vingt-deux mille quatre cent soixante-trois (22.463) actions nouvelles en contrepartie d'un apport en nature consistant en la nue-propriété de quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions de la société par actions simplifiée FARMEA, ayant son siège social au 10, rue Bouché Thomas, ZAC d'Orgemont - BP 723, 49007 - Angers Cedex 0, immatriculée au R.C.S. d'Angers, France sous le numéro 488 385 915 et de la nue-propriété de quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions de la société par actions simplifiée VALDEPHARM, ayant son siège social au Parc Industriel d'Incarville - BP 606, 27100 - Val de Reuil, immatriculée au R.C.S. d'Evreux, France sous le numéro 488 385 907,

ici représentée par Monsieur Bernard FRAISSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chanos (France), le 25 novembre 2010;

- Monsieur Thibaut FRAISSE, étudiant, né à Tournon (France), le 22 juin 1987, domiciliée à F-26600 Chanos-Curon, Grande Rue, souscrit à la nue-propriété de vingt-deux mille quatre cent soixante-trois (22.463) actions nouvelles en contrepartie d'un apport en nature consistant en la nue-propriété de quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions de

la société par actions simplifiée FARMEA, ayant son siège social au 10, rue Bouché Thomas, ZAC d'Orgemont - BP 723, 49007 - Angers Cedex 0, immatriculée au R.C.S. d'Angers, France sous le numéro 488 385 915 et de la nue-propriété de quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions de la société par actions simplifiée VALDEPHARM, ayant son siège social au Parc Industriel d'Incarville - BP 606, 27100 - Val de Reuil, immatriculée au R.C.S. d'Evreux, France sous le numéro 488 385 907,

ici représentée par Monsieur Bernard FRAIS SE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tournon (France), le 25 novembre 2010;

à un prix total de dix neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent dix euros (EUR 19.588.910) dont un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent euros (EUR 4.492.600) est affecté au capital social de la Société, un montant de quatorze millions six cent quarante-huit mille trois cent dix euros (EUR 14.648.310) est affecté au compte de prime d'émission de la Société et le solde, soit quatre cent quarante-huit mille euros (EUR 448.000), à un compte courant d'actionnaires.

Cette contribution, dont la valeur a été déterminée selon la méthode de l'actif net, a fait l'objet d'un rapport établi en date du 23 décembre 2010 par Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que:

- La valeur globale de apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 44.926 nouvelles actions de FAREVA S.A. à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission;
- Le rapport d'échange retenu pour rémunérer l'apport ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Monsieur Bernard FRAISSE, Mademoiselle Sandie FRAISSE et Monsieur Thibaut FRAISSE certifient par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. ils sont propriétaires de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. ils ont tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Bernard FRAISSE, Mademoiselle Sandie FRAISSE et Monsieur Thibaut FRAISSE, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans FARMEA et VALDEPHARM sera inscrit dans le registre d'actionnaires de ces sociétés.

Des certificats signés par FARMEA et VALDEPHARM confirmant que Monsieur Bernard FRAISSE, Mademoiselle Sandie FRAISSE et Monsieur Thibaut FRAISSE sont bien inscrits comme actionnaires desdites sociétés et que les actions sont librement transférables à la Société, ont été fournis au notaire soussigné et resteront annexés au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Bernard FRAISSE, Mademoiselle Sandie FRAISSE et Monsieur Thibaut FRAISSE, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix huit millions neuf cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 98.938.400) représenté par neuf cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre (989.384) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. FRAISSE, E. LEBEAU, L. DODET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC / 2010 / 58869. Reçu soixante quinze euros. € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011019967/131.

(110023428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cirta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 158.726.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur KERMICHE Abdelaziz, commercial, demeurant à L-4770 Pétange, 26, rue de la Paix.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CIRTA SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de snacks, de débits de boisson alcooliques et non alcooliques, le commerce en gros et en détail de véhicules automoteurs et d'accessoires y relatifs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été intégralement souscrites par l'associé unique.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents (700,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4756 Pétange, 8, Place du Marché.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur KERMICHE Abdelaziz, commercial, demeurant à L-4770 Pétange, 26, rue de la Paix.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KERMICHE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} février 2011. REM 2011 / 154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020129/63.

(110024817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Catering Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.189.

Il résulte entre autres des résolutions d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2011 qu'il a été décidé comme suit:

(I) de procéder à un transfert de l'adresse du siège social, avec effet à partir d'aujourd'hui, pour transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont; et

(II) de recomposer le conseil d'administration, de manière à ce qu'il se compose à partir d'aujourd'hui de la manière suivante:

(1) Monsieur Nico SCHAEFFER, docteur en droit, né le 15 mai 1937 à Echternach, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

(2) Monsieur Lou HUBY, directeur auprès des Communautés Européennes en retraite, né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

(3) Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont-Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

(III) de laisser fixé le nombre des administrateurs à 3 (trois), et de fixer le terme du mandat de tous les trois administrateurs de manière à ce qu'il vienne à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra pendant l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour CATERING CONCEPT

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2011039606/26.

(110044675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of January, before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LX Alpha Phi S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.583, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary

residing in Niederanven, on 9 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 29 October 2010, under number 2331 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 29 September 2010, published in the Mémorial on 13 November 2010, under number 2458.

The Meeting is presided by Me Louisa Silcox, Avocat, residing in Luxembourg, who appoints Mrs Sophie Mathot, private employee, professionally residing in Senningerberg as secretary.

The Meeting designates Me Louisa Silcox, Avocat, prenamed, residing in Luxembourg as scrutineer.

The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 71,428.-), in order to bring the share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to one hundred and twenty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 121,428.-), by the issue of seventy-one thousand four hundred and twenty-eight (71,428) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Waiver of the preferential subscription right of the managing shareholder of the Company and subscription and payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled “ne varietur” by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 71,428.-), in order to bring the share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to one hundred and twenty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 121,428.-), by the issue of seventy-one thousand four hundred and twenty-eight (71,428), by the issue of the New Ordinary Shares.

Subscription-payment of the New Shares

The Meeting, after having acknowledged the waiver of the preferential subscription right of the Managing Shareholder, records the subscription and the full payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash as follows:

- Mid Europa Fund III LP, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Island of Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836, represented by Me Louisa Silcox, Avocat, prenamed, hereby declares that it subscribes to fifty-nine thousand seven hundred and eight (59,708) New Ordinary Shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and ninety-six euro (EUR 397,896.-).

- Accession Mezzanine Capital III LP, a limited partnership under the law of England and Wales with registered office at Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE4 8PQ, registered number LP13723 with the Companies House, represented by Me Louisa Silcox, Avocat, prenamed, hereby declares that it subscribes to eleven thousand seven hundred and twenty (11,720) New Ordinary Shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seventy-eight thousand one hundred and four euro (EUR 78,104.-).

The Meeting resolves to allocate seventy-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 71,428.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of four hundred and four thousand five hundred and seventy-two euro (EUR 404,572.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Ordinary Shares together with the share premium for a total amount of four hundred and seventy-six euro (EUR 476,000.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is set at one hundred and twenty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 121,428.-) consisting of one management (1) share (the Management Share) and one hundred and twenty-one thousand four hundred and twenty-seven (121,427) ordinary shares (the Ordinary Shares together with the Management Share referred to as the Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mil onze, le vingt-huitième jour du mois de janvier, par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de LX Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.583, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 29 octobre 2010, sous le numéro 2331 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial le 13 novembre 2010, sous le numéro 2458.

L’Assemblée est présidée par Maître Louisa Silcox, Avocat, de résidence à Luxembourg, qui nomme Madame Sophie Mathot, employée privée, de résidence professionnelle à Senningerberg en qualité de secrétaire.

L’Assemblée désigne Maître Louisa Silcox, précitée en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d’acter ce qui suit:

I. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de soixante-et-onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 71.428,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-eight euros (EUR 121.428,-), par l’émission de soixante-et-onze mille quatre cent vingt-huit (71.428) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1.-) chacune;
3. Renonciation au droit de souscription préférentiel de l’Actionnaire-Gérant-Commandité, souscription et libération des Nouvelles Actions Ordinaires par apport en numéraire et affectation du surplus de l’apport en numéraire au compte de réserve prime d’émission de la Société;
4. Modification subséquente de l’article 5 des Statuts afin de refléter l’augmentation de capital social adoptée au point 2.
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-et-onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 71.428,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 121.428,-), par l'émission de soixante-et-onze mille quatre cent vingt-huit (71.428), par l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires.

Souscription - Paiement

L'Assemblée décide, après avoir pris acte de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire-Gérant-Commandité, d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires de la manière suivante:

- Mid Europa Fund III L.P., une limited partnership organisée sous le droit de l'Ile de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Ile de Guernsey et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Ile de Guernsey sous le numéro 836, représentée par Me Maître Louisa Silcox, précitée, déclare par les présentes souscrire à cinquante-neuf mille sept cent huit (59.708) nouvelles Actions Ordinaires et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize euros (EUR 397.896,-).

- Accession Mezzanine Capital III LP, une limited partnership organisée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE4 8PQ et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13723, représentée par Me Maître Louisa Silcox, précitée, déclare par les présentes souscrire à onze mille sept cent vingt (11.720) nouvelles Actions Ordinaires et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix-huit mille cent quatre euros (EUR 78.104,-).

L'Assemblée décide d'affecter soixante-et-onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 71.428,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre mille cinq cent soixante douze euro (EUR 404.572,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles actions mentionnées ci-dessus ensemble avec la prime d'émission pour un montant total de quatre cent soixante-seize mille euro (EUR 476.000,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 121.428,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-sept (121.427,-) actions ordinaires (les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action de Commandité étant définies comme les Actions), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Louisa Silcox, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} février 2011. LAC / 2011 / 5217. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020322/181.

(110024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Orio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 88.384.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORIO S.A.

Mariagrazia RINALDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011036286/12.

(110040093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Sevirosa Officina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.179.

Je soussigné, Christophe Muguersa, déclare par la présente que les parts sociales de la société SEVIROSA OFFICINA S.àR.L. ont été transférées en date du 28/09/2010 de la manière suivante:

- Suite à la dissolution de la société ALLIMAYNE LIMITED, les 100 parts sociales de la société SEVIROSA OFFICINA S.àR.L. ont été transféré à Monsieur Christophe Muguersa, 96, Avenue Montjoie, B-1180 Bruxelles;

Fait à Luxembourg, le 28/09/2010.

Christophe Muguersa.

Référence de publication: 2011036337/12.

(110039873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

BROCADE Communications Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 273.760,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.974.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on february 2nd, 2011

- Mr. Michael Adam Klayko and Mr. Ulrich Plechschmidt resigned from their mandates as Managers with effect on February 2nd, 2011;

- Mr. Charles William Read, bora on July 10, 1966 in Santa Maria, California (U.S.A.), residing at 3029 Greenbriar Court, San Jose, California, 95128 (U.S.A.),

and;

- Mr. Jean Samuel Furter, born on April 5, 1961 in Neuchâtel, Switzerland, residing at 763 W. Greenwich Pl, Palo Alto, CA 94303, (U.S.A.)

Are appointed as new Managers in their replacement, their mandates will be unlimited.

Certified copy

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2011

- Messieurs Michael Adam Klayko et Ulrich Plechschmidt ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet au 2 février 2011;

- Monsieur Charles William Read, né le 10 juillet 1966 à Santa Maria, Californie (Etats-Unis) résidant au 3029 Greenbriar Court, San José, Californie, 95128 (Etats-Unis)

et;

- Monsieur Jean Samuel Furter, né le 5 avril 1961 à Neuchâtel, Suisse, résidant au 763 W. Greenwich Pl, Palo Alto, Californie 94303, (Etats-Unis)

Sont nommés en tant que gérant en remplacement des gérants démissionnaires. Leur mandat aura une durée illimitée.

Pour Brocade Communications Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011040265/30.

(110045506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eleven, on the first of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mrs. Carole FARINE, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814 (hereafter "the partnership" or "the Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of the 13th of January 2011;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 24th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of the 19th of June 2006 and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at one million two hundred and forty-six thousand one hundred forty-five Euros and forty-four Cents (EUR 1,246,145.44), divided into nine hundred and four thousand three hundred forty-four (904,344) Class A shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each and one hundred thousand six hundred and twelve (100,612) Class B shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, fully paid up.

3.- Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at two hundred twenty million Euros and twenty Cents (EUR 220,000,000.20), consisting of one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five (177,419,355) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated January 13, 2011 the Manager has realized an increase of capital by the amount of one thousand one hundred and eighty Euros and forty-eight Cents (EUR 1,180.48) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and forty-six thousand one hundred forty-five Euros and forty-four Cents (EUR 1,246,145.44), up to one million two hundred and forty-seven thousand three hundred twenty-five Euros and ninety-two Cents (EUR 1,247,325.92), by the creation and issue of nine hundred fifty-two (952) new Class A Shares at an issue price of two thousand four hundred and ninety-eight Euros and fifty cents (EUR 2,498.50) per share, making one thousand one hundred and eighty Euros and forty-eight Cents (EUR 1,180.48) for the capital and two million three hundred seventy-seven thousand three hundred ninety-one Euros and fifty-two Cents (EUR 2,377,391.52) for the share premium.

5.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of two million three hundred and seventy-eight thousand five hundred and seventy-two Euros (EUR 2,378,572.-) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of two million three hundred seventy-seven thousand three hundred ninety-one Euros and fifty-two Cents (EUR 2,377,391.52) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6.- As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at ONE MILLION TWO HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS AND NINETY-TWO CENTS (EUR 1,247,325.92), divided into NINE HUNDRED AND FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY-SIX (905,296) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Carole FARINE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le "Gérant") de Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous el numéro 116814 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 13 janvier 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à un million deux cent quarante-six mille cent quarante-cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 1.246.145,44), divisé en neuf cent quatre mille trois cent quarante-quatre (904.344) actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et cent mille six cent douze (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux cent vingt millions d'euros et vingt cents (EUR 220.000.000,20), composé de cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq (177.419.355) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2006 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 13 janvier 2011, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de mille cent quatre-vingt euros et quarante-huit cents (EUR 1.180,48) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million deux cent quarante-six mille cent quarante-cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 1.246.145,44) à un million deux cent quarante-sept mille trois cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.247.325,92), par la création et l'émission de neuf cent cinquante-deux (952) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante cents (EUR 2.498,50) par action, faisant mille cent quatre-vingt euros et quarante-huit cents (EUR 1.180,48) pour le capital et deux millions trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-deux cents (EUR 2.377.391,52) pour la prime d'émission.

5.- Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de deux millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 2.378.572,-) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de deux millions trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-deux cents (EUR 2.377.391,52) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (EUR 1.247.325,92) divisé en NEUF CENT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (905.296) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. LAC/2011/5651. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011019706/149.

(110023196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

J.B. Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.731.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 63731, (the "Company"), originally incorporated under the denomination of "J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS S.A." pursuant to a deed of Me Frank MOLITOR, notary then residing in Mondorf-les-Bains, on the 25th of March 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 444 of the 18th of January 1999,

and whose articles of association have been amended pursuant to deeds:

- of the said notary Frank MOLITOR, actually residing in Dudelange, on the 16th of October 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3 of the 5th of January 1999, and
- of the undersigned notary

on the 21st of June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1249 of the 29th of December 2001, containing the adoption of the actual denomination, and

on the 22nd of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 490 of the 6rd of March 2010

The meeting is presided by Ms Cristina SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to dissolve and put the company into liquidation.
- 2.- Appointing of "COASTVILLE INC" as liquidator of company
- 3.- Determination of its powers.
- 4.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

"COASTVILLE INC." a company governed by the Laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered under the number IBC N° 467.094

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the statutory auditor of the company for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63731 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS S.A." suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 25 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 18 janvier 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Frank MOLITOR, actuellement de résidence à Dudelange, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 5 janvier 1999,

- par le notaire instrumentant en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1249 du 29 décembre 2001, contenant l'adoption de sa dénomination actuelle, et

- par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 6 mars 2010

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Cristina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution de la société et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination de la société "COASTVILLE INC." en tant que liquidateur
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

"COASTVILLE INC", la société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands enregistré sous le numéro IBC N° 467.094.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

41419

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, Fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2010. Relation GRE/2010/4458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019617/136.

(110023217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.905.

—
In the year two thousand and ten on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, with its principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America,

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, having their professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on December 23th, 2010,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR", a Luxembourg private limited liability company submitted to the SICAR law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.905 (the "Company"), and whose deed of incorporation was enacted by Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on March 27, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1173 as of May 14, 2008.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all of the shares held by the sole shareholder Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV.- The sole shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 76 600, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V.- The sole shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., un limited partnership régi sous les lois du Royaume Uni et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique ici représentée par Mlle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, vertu d'une en procuration donnée le 23 décembre 2010;

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée au registre.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois régie sous la loi des SICAR ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.905 (la «Société»), constituée suivant acte du Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, instrumentant reçu en date du 27 mars 2008, et, publié au Mémorial C numéro 1173 le 14 Mai 2008.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, toutes détenues par l'associé unique Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation volontaire.

IV.- L'actionnaire unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76600, comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques

et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V.- L'associé unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société jusqu'à jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui lui incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/56. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011018902/116.

(110022846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Can't Stop, Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 33.600.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011036815/10.

(110040976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Habitations Basse Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.025.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2011, que

1. L'assemblée a révoqué Madame Aiméranca MADINA de la fonction d'administrateur de la société.

2. L'assemblée a appelé à la fonction d'administrateurs de la société:

- Monsieur Frank LAMPARSKI, demeurant à L-8220 Mamer, 44, rue du Commerce;
- Monsieur Dieter LORSON, demeurant à D-66787 Wadgassen, 53, Eulenmuhlstrasse;
- Madame Doris LAMPARSKI, demeurant à L-5231 Sandweiler, 101, rue d'Itzig;

Leurs mandats ainsi confiés commencent ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

3. L'assemblée a révoqué Monsieur Frank LAMPARSKI de la fonction de commissaire, de la société.

4. L'assemblée a nommé à la fonction de commissaire de la société, Madame Aiméranca Madina, domiciliée à Chaussée de Namur41/1, B-6840 Neufchâteau.

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2011:

1. Le conseil d'administration a nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Dieter LORSON, demeurant à D-66787 Wadgassen, 53, Eulenhuhstrasse.

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017, statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

2. Monsieur Frank LAMPARSKI a été nommé à la fonction d'administrateur de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle,

Madame Doris LAMPARSKI a été nommé à la fonction d'administrateur de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle,

Monsieur Dieter LORSON a été nommé à la fonction d'administrateur de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle,

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour la société

Frank LAMPARSKI

Administrateur

Référence de publication: 2011040014/36.

(110043535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Halm B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.533.

In the year two thousand and eleven on the ...

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

HALM HOLDINGS, S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, duly represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company HALM B.V. S.à.r.l., a company, duly incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its statutory seat in Den Haag, The Netherlands and its principal establishment in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company").

Such appearing party requested the notary to state the following:

Pursuant to a deed received by the undersigned notary on December 16, 2010 (Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010 Relation: LAC/2010/57361), the transfer of the statutory seat of HALM B.V. S.à.r.l. from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg has been confirmed.

A material error has occurred in the presaid deed, and the following sentence has been forgotten in new article 12 of the restated articles of incorporation:

"The Company is bound in all circumstances by the single signature of any manager."

The appearing party has requested the undersigned notary to rectify this mistake by adding to the articles of incorporation the presaid sentence.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu,

HALM HOLDINGS, S.à.r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, représentée valablement par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée demeurée annexée aux présentes.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a déclaré être l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée HALM B.V. S.à.r.l., une société valablement constituée et existant sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Den Haag, Pays-Bas et son établissement principal au Grand-Duché du Luxembourg (la "Société").

La partie comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010 Relation: LAC/2010/57361, le transfert du siège social de HALM B.V. S.à r.l. des Pays Bas à Luxembourg a été confirmé.

Il est apparu qu'une erreur matérielle s'est produite dans le dit acte et que la phrase suivante a été omise dans l'article 12 des nouveaux statuts:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant."

En conséquence le comparant a requis le notaire soussigné de procéder à la rectification de cette erreur en rajoutant la dite phrase aux nouveaux statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7714. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011032684/60.

(110037223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.105,57.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 juin 2010 entre MCP-CMC III S.à r.l., Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR et autres, il résulte que:

- MCP-CMC III S.à r.l., domiciliée à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 134.354 auprès du RCS Luxembourg, détient

2,643,690 parts privilégiées de catégorie A1

141,523 parts privilégiées de catégorie X1

- Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR, domiciliée à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 101.711 auprès du RCS Luxembourg, détient

2,642,475 parts privilégiées de catégorie A1

141,522 parts privilégiées de catégorie X1

- Atline Holding ApS, domiciliée 16, Hegnetsvej, c/o Lars Hallgren, DK-3450 Allerø et immatriculée sous le numéro CVR-NR 25945336 auprès du CCA-register danois, détient

9,039 parts ordinaires de catégorie B

480 parts privilégiées de catégorie X3

- Eagle ApS, domiciliée 20, Geelsdalen, DK-2830 Virum et immatriculée sous le numéro CVR-NR 25940784 auprès du CCA-register danois, détient

3,923 parts ordinaires de catégorie B

208 parts privilégiées de catégorie X3

- Provision ApS, domiciliée 5, Lyngholmsvej, c/o Morten Munk, DK-2800 Kgs. Lyngby et immatriculée sous le numéro CVR NR 25945611 auprès du CCA-register danois, détient

9,175 parts ordinaires de catégorie B

487 parts privilégiées de catégorie X3

- Catch the Waves ApS, domiciliée 38, Blomstervænget, c/o Peter Vilby, DK-2800 Kgs. Lyngby et immatriculée sous le numéro CVR-NR 25940776 auprès du CCA-register danois, détient

3,598 parts ordinaire de catégorie B

339 parts privilégiées de catégorie X3

- Mr BioInvest ApS, domiciliée 3, Tinglevej, c/o Mads Laustsen, DK-2820 Gentofte et immatriculée sous le numéro CVR-NR 25942817 auprès du CCA-register danois, détient

9,039 parts ordinaires de catégorie B
 480 parts privilégiées de catégorie X3
 - CatPen A/S, domiciliée 6, Visdalsvej, DK-9230 Svenstrup V et immatriculée sous le numéro CVR-NR 13620679 auprès du CCA-register danois, détient
 52,097 parts ordinaires de catégorie B
 2,771 parts privilégiées de catégorie X3
 - Innoven 2001 FCPI N° 5, domiciliée 10, rue de la Paix, c/o Innoven Partenaires, F-75002 Paris et immatriculée sous le numéro FCI20010001, détient
 1 part ordinaire de catégorie B
 1,143 parts privilégiées de catégorie X3
 - FCPI Poste Innovation, domiciliée 10, rue de la Paix, c/o Innoven Partenaires, F-75002 Paris et immatriculée sous le numéro FCI20010001, détient
 1 part ordinaire de catégorie B
 5,647 parts privilégiées de catégorie X3
 - European Equity Partners (IV) LP, domiciliée 13-15, Victoria Road, BGU-GØ1 3ZD St Peter Port, Guernsey et immatriculée sous le numéro 459 auprès du Trade Register Office Guernsey, détient
 79,923 parts ordinaires de catégorie B
 2,569 parts privilégiées de catégorie X3
 - EEP CMC SVP2 L.P., domiciliée 13-15, Victoria Road, BGU-GY1 1HU St Peter Port, Guernsey et immatriculée sous le numéro 1186 auprès du Register of Limited Partnerships of the Islands of Guernsey, détient
 58,289 parts privilégiées de catégorie X2
 12,031 parts privilégiées de catégorie X3
 - Lars Hallgren, domiciliée 16, Hegnetsvej, DK-3450 Allerød, détient:
 365 parts ordinaires de catégorie B
 19 parts privilégiées de catégorie X3
 - Morten Munk, domiciliée 5, Lyngholmsvej, DK-2800 Kgs.-Lyngby, détient:
 420 parts ordinaires de catégorie B
 22 parts privilégiées de catégorie X3
 - Mads Laustsen, domiciliée 3, Tinglevvej, DK-2820 Gentofte, détient:
 3,470 parts ordinaires de catégorie B
 184 parts privilégiées de catégorie X3
 d'une valeur de EUR 0.01 chacune.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
 Agent Domiciliataire
 Signatures

Référence de publication: 2011019256/72.

(110022012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.
 Signatures
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011036818/12.

(110040719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.